



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 avril 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixantième session

Points 69 et 71 de l'ordre du jour

### Élimination du racisme et de la discrimination raciale

#### Questions relatives aux droits de l'homme

### **Lettre datée du 12 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les autorités japonaises intensifient les actions provocatrices contre la République populaire démocratique de Corée (RPDC) à une échelle sans précédent.

Les forces réactionnaires de droite au Japon demandent l'imposition de sanctions et attisent des sentiments d'hostilité contre la RPDC au sujet de la « question des enlèvements » qui a déjà été résolue, et suscitent une répression de grande envergure contre l'Association générale des résidents coréens au Japon (Chongryon).

À l'instigation des organismes de renseignement des États-Unis et du Japon et d'autres forces conservatrices de droite, des groupes et des individus anti-RPDC, agissant sous le couvert d'« organisation non gouvernementale », ont enlevé des citoyens de la RPDC au nom de l'assistance humanitaire. À cet égard, le Ministère de la sécurité populaire de la RPDC a lancé des mandats d'arrestation concernant les Japonais impliqués.

Les manœuvres patentes effectuées récemment par le Japon constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, portant création du Conseil des droits de l'homme.

Je vous transmets ci-joint pour information la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères et la réponse du porte-parole du Ministère de la sécurité populaire (voir annexes I et II).



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 69 et 71 de l'ordre du jour de la soixantième session de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) **Pak Gil Yon**

## **Annexe I à la lettre datée du 12 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée**

### **Déclaration du Ministère des affaires étrangères**

Les actions des autorités japonaises dirigées contre la RPDC et l'Association générale des résidents coréens au Japon (Chongryon) prennent désormais une nouvelle dimension et la situation empire.

Comme il a déjà été indiqué, le 23 mars, les autorités japonaises ont mobilisé sans hésitation les organes de l'État, y compris des douzaines de membres de la police antiémeute de la préfecture d'Osaka, afin de perquisitionner dans six locaux, notamment le Bureau de la Fédération coréenne des travailleurs du secteur du commerce de la préfecture d'Osaka, et les magasins appartenant à des Coréens et leur domicile, à l'initiative du Département de la sécurité publique de la Police de Tokyo.

En outre, les autorités japonaises ont annulé les mesures visant à exonérer le Bureau central, le Bureau du siège de la zone métropolitaine de Tokyo et le Bureau de presse de Chongryon de l'impôt foncier municipal et ont saisi ces locaux. Ils ont également intensifié les pressions financières visant à désorganiser Chongryon, en essayant d'annuler totalement les mesures permettant d'exonérer toutes les installations liées à Chongryon dans le pays de l'impôt financier municipal prélevé par les organes autonomes locaux, sous le prétexte d'une « application stricte de la loi en vigueur ».

La RPDC ne peut pas assister passivement à la répression de Chongryon et des résidents coréens au Japon, qui est fondée sur la terreur et s'est maintenant déchaînée.

D'un point de vue historique également, le Gouvernement japonais a depuis le début l'obligation juridique et morale de permettre les activités de Chongryon et de protéger la vie des résidents coréens au Japon.

Le Premier Ministre japonais a déclaré à maintes reprises son intention de traiter d'une manière amicale et sans aucune discrimination les Coréens résidant au Japon, en particulier lors de l'adoption de la Déclaration de Pyongyang signée par la RPDC et le Japon, et à d'autres occasions. Le Gouvernement japonais a également réaffirmé cette intention lors des pourparlers sur la normalisation des relations entre la RPDC et le Japon tenus à Beijing au début de février.

Toutefois, le Japon, un soi-disant « État constitutionnel », a commis des actes de répression fasciste contre Chongryon et les résidents coréens au Japon dignes de gangsters, en mobilisant les organes de l'État et en établissant un lien délibérément entre la « question des enlèvements » déjà réglée et Chongryon. Il essaie également d'exercer des pressions sur la RPDC, ce qui est un acte réellement mesquin et ridicule.

Chongryon est une organisation légitime de la RPDC, qui défend tous les droits nationaux démocratiques des Coréens au Japon et joue le rôle d'une mission diplomatique qui encourage l'amitié avec le peuple japonais, étant donné qu'il n'y a pas de relations diplomatiques entre les deux pays.

La répression de cette organisation très digne et des résidents coréens au Japon ne peut pas être considérée autrement que comme une violation injustifiable de la Déclaration de Pyongyang signée par la RPDC et le Japon et une atteinte impardonnable à la souveraineté de la RPDC.

Il est difficile pour notre armée et notre peuple de dissimuler leur haine et leur ressentiment face aux actions irréfléchies du Japon.

La RPDC demandera au Japon de rendre des comptes et adoptera des mesures fermes contre les actes de répression commis systématiquement contre Chongryon et les résidents coréens au Japon, sous l'égide et avec la manipulation du Gouvernement japonais.

Les autorités japonaises ne pourront jamais échapper à leur responsabilité pour les conséquences sérieuses qui en découleront.

---

**Annexe II à la lettre datée du 12 avril 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République populaire démocratique de Corée**

**Réponses du porte-parole du Ministère de la sécurité populaire**

Un porte-parole du Ministère de la sécurité populaire de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a répondu à une question posée le 27 mars par l'Agence de presse centrale coréenne concernant la question des mandats d'arrestation lancés contre les personnes impliquées dans les enlèvements de citoyens de la RPDC.

Récemment, les provocations du Japon se sont intensifiées contre la RPDC et l'Association générale des résidents coréens au Japon (Chongryon).

Les forces réactionnaires de droite au Japon demandent l'imposition de sanctions et attisent les sentiments d'hostilité contre la RPDC au sujet de la « question des enlèvements » qui a déjà été résolue. Elles poursuivent également leurs actes de répression sans précédent contre Chongryon.

Par ailleurs, avec la manipulation des organismes de renseignement et de complot des États-Unis et du Japon et d'autres forces conservatrices de droite, des organisations et des individus anti-RPDC ont enlevé certains de nos citoyens en plein jour en se faisant passer pour une « organisation non gouvernementale » sous le prétexte d'« assistance humanitaire ».

Nous considérons que ces actes sont une grave atteinte à notre souveraineté nationale et à la sécurité de nos citoyens et qu'ils font partie d'un complot pour renverser notre système.

En tant que première mesure de suivi, le Ministère a lancé des mandats d'arrestation concernant les membres d'une « organisation non gouvernementale » japonaise, notamment Fumiaki Yamata, Hiroshi Kato, Takyuki Noguchi et Ri Yong Hwa, conformément aux dispositions pertinentes du droit pénal et du code de procédure pénale de la RPDC.

Toutes ces personnes sont connues pour avoir influencé les opérations consistant à attirer et à enlever des citoyens de la RPDC, y compris ceux qui sont rentrés chez eux après avoir vécu au Japon et leurs enfants ainsi que des femmes japonaises vivant en RPDC.

Nous avons exigé l'extradition par le Gouvernement japonais de ces criminels par un canal diplomatique.

Le Ministère, qui a pour mission de protéger et de défendre notre système et la vie et les biens de notre peuple, prendra les mesures nécessaires à cette fin sur le territoire où s'exerce la souveraineté de la RPDC et où la coopération à cet égard est possible.